VERCORS VERTICAL

Spéléologie scolaire dans le Vercors

Préparer une sortie avec votre classe

Une sortie se construit avec l’équipe enseignante : objectifs pédagogiques, choix de la cavité, organisation des groupes et encadrement. Cette fiche aide à préparer le projet ; elle ne remplace pas les autorisations nécessaires.

01 / Définir les objectifs

Selon le projet de classe, la séance peut permettre d’observer le milieu souterrain, d’aborder la circulation de l’eau et la formation des cavités, de travailler l’entraide ou d’apprendre à respecter un environnement fragile. Les objectifs retenus sont définis avec l’enseignant.

02 / Choisir un parcours adapté

Transmettez-nous le niveau de classe, les âges, les effectifs, les expériences précédentes et les besoins particuliers à prendre en compte. Nous échangeons sur la cavité, la marche d’accès, la durée, les difficultés et l’organisation des groupes avant de confirmer la proposition.

03 / Préparer l’organisation

À fixer ensemble avant la sortie : lieu et heure de rendez-vous, temps disponible, répartition des élèves, rôle de chaque adulte, matériel fourni et tenue à prévoir. Demandez la liste précise des vêtements, chaussures et affaires de rechange adaptés au parcours retenu.

04 / Constituer le dossier

Prévoir avec l’établissement les autorisations et documents nécessaires. Réunir les informations relatives au parcours, à l’encadrement, à la carte professionnelle du moniteur et à son assurance RC professionnelle. Confirmer les consignes et la conduite à tenir si les conditions imposent d’adapter ou de reporter la sortie.

Préparons votre sortie
06 76 85 11 58 • contact@vercors-vertical.com
Nous contacter sur vercors-vertical.com

Encadrement : les repères utiles

École publiques, collèges et lycées : distinguer les cadres

Écoles maternelles et élémentaires publiques [1]

La spéléologie en cavités de classes I et II relève de l'encadrement renforcé. Les classes III et IV sont exclues à l'école primaire. Le choix tient compte de l'âge et du projet pédagogique.

Minima d'encadrement renforcé :
• Maternelle : jusqu'à 12 élèves, l'enseignant et un intervenant agréé ou un autre enseignant ; au-delà, un encadrant de ces catégories supplémentaire par tranche de 6 élèves.
• Élémentaire : jusqu'à 24 élèves, la même composition ; au-delà, un encadrant de ces catégories supplémentaire par tranche de 12 élèves.

> Ces minima ne sont pas des capacités de groupe par moniteur. Le nombre de personnes sous terre et la répartition des groupes doivent être adaptés au parcours.

L'enseignant conserve la responsabilité pédagogique. Une carte professionnelle valide pour l'activité donne réputation d'agrément ; l'autorisation du directeur reste nécessaire. Un simple accompagnateur n'est pas automatiquement un intervenant agréé.

Collèges et lycées publics [2]

Les chiffres du premier degré ne se transposent pas automatiquement au second degré. Le chef d'établissement apprécie l'encadrement général de la sortie. L'organisation de l'activité doit aussi intégrer les consignes académiques applicables, le parcours et les compétences du groupe. Préparez le projet avec l'équipe enseignante et consultez les ressources APPN de votre académie.

Sources officielles à consulter

[1] Ministère de l'Éducation nationale - circulaire n° 2017-116 du 6 octobre 2017, annexes 1 à 3.
education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1717944C.htm

[2] Ministère de l'Éducation nationale - circulaire du 16 juillet 2024 : organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, collèges et lycées publics. Elle remplace la circulaire du 13 juin 2023.
education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2407159C

Ressource académique : Académie de Grenoble - PASS-ES spéléologie.
Sources consultées le 9 octobre 2026. Les accueils collectifs de mineurs relèvent d'un cadre distinct de celui présenté ici.